

RAPPORT DU MANDATAIRE

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

RAPPORT DU / DES MANDATAIRE (s) DE LA VILLE DE POISVILLIERS AU SEIN DE LA SPL CHARTRES AMENAGEMENT

Année/Exercice 2023

CONTEXTE

Conformément à l'article L. 1524-51 du code général des collectivités territoriales, le représentant à l'assemblée spéciale de la Ville de Poisvilliers, nommé le 26 mai 2020 présente un rapport écrit devant le conseil de la SPL Chartres aménagement.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue ;
- de s'assurer que la SPL Chartres aménagement agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la Ville de Poisvilliers.

Dans le respect de ces dispositions le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la SPL Chartres aménagement tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

L'article D.1524-7 du CGCT prévoit que les informations demandées au titre du présent rapport sont renseignées sans préjudice des informations protégées par l'article L. 151-1 du code de commerce ou présentant un caractère confidentiel et donné comme telles en application, selon le cas, de l'article L. 225-37 ou de l'article L. 225-92 de ce même code. Lorsque certaines informations sont concernées par l'un des cas mentionnés à l'alinéa précédent, le rapport le mentionne et renseigne le point concerné sous une forme adaptée.

Précision sur le secret des affaires :

Par application de l'article L.151-1 du code de commerce, est protégée au titre du secret des affaires toute information répondant aux critères suivants :

- Elle n'est pas, en elle-même ou dans la configuration et l'assemblage exacts de ses éléments, généralement connue ou aisément accessible pour les personnes familières de ce type d'informations en raison de leur secteur d'activité ;
- Elle revêt une valeur commerciale, effective ou potentielle, du fait de son caractère secret ;
- Elle fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables, compte tenu des circonstances, pour en conserver le caractère secret.

Précision sur la notion d'informations confidentielles :

Conformément à l'article L.225-37 du code de commerce, les actionnaires sont tenus à la discrétion concernant les informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du conseil d'administration.

TABLE DES MATIERES

I.	Vie et gouvernance de la société	7
1.	Présentation générale de la société	7
A.	Rappel historique sur la société	7
B.	Présentation de l'objet social et des principales activités de la société	7
C.	Composition du capital social et de l'actionnariat	9
D.	Locaux et équipements de la société	12
E.	Ressources humaines	12
2.	Gouvernance de la société	16
A.	La composition des différentes instances de gouvernance	16
B.	La déontologie	19
C.	Les dirigeants	19
D.	Le fonctionnement des instances	24
E.	Le contrôle analogue	28
	Les conventions entre un dirigeant ou un actionnaire significatif intervenues dans l'année	29
F.	Les relations contractuelles et financières avec la collectivité	30
II.	Les comptes de l'exercice clos	31
1.	Présentation des chiffres les plus significatifs	31
A.	Compte de résultat	31
B.	Le bilan	32
C.	Présentation du chiffre d'affaires par activité et par clients principaux	32
2.	Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	33
III.	Les activités de l'année	34
1.	Les opérations menées en 2023	34
2.	Les certifications et labellisations	35
3.	Les perspectives et les activités de Recherche et Développement	35
4.	Le mécénat et le sponsoring	36
IV.	Le GIE C'Chartres Ressources	37
A.	Composition et gouvernance du GIE C'Chartres Ressources	37
	Fonctionnement du GIE : missions, ressources et personnel	37
	Les réalisations 2023 à destination de la SPL Chartres Aménagement	38
B.	Les missions du bloc socle	38
C.	Les projets mutualisés	39
D.	Détail en heures au quatrième trimestre	40

E.	le budget et le compte de résultat 2023 du GIE	42
F.	Les perspectives 2024	42
V.	Les risques et contrôles	43
1.	Principaux risques et incertitudes	43
2.	Contrôle interne	44
3.	Contrôles externes	45

PRÉSENTATION SYNTHETIQUE DE LA SOCIETE

DENOMINATION DE LA SOCIETE	Société Publique Locale Chartres aménagement
SIEGE SOCIAL	Hôtel de Ville – Place des Halles – 28000 Chartres
ADRESSE ADMINISTRATIVE	14 rue St Michel – 28000 Chartres
DATE DE CREATION	21/09/2009
SECTEUR D'ACTIVITE/METIER	Réalisation pour le compte des collectivités actionnaires et dans le périmètre géographique de celles-ci, toute opération d'aménagement définie à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme
OBJET SOCIAL	<p>La société a pour objet les activités d'ingénierie, études techniques (notamment études de faisabilité) et conseil dans le domaine des services de conduite, gestion et réalisation de projets d'aménagement et de construction en ses aspects économiques, juridiques administratifs, techniques et commerciaux.</p> <p>Les projets d'aménagement s'entendent au sens de l'art. L.300-1 du code de l'urbanisme.</p> <p>La société réalise son objet par le développement de nouvelles approches et la culture de l'innovation.</p> <p>La société effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières se rapportant aux objets définis ci-dessus, ou à des objets similaires ou connexes.</p> <p>Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.</p> <p>La société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire, dans le cadre de tous les contrats conclus avec eux.</p>
DATE DE DERNIERE MODIFICATION DES STATUTS	30/06/21
CAPITAL	5 852 000 €
PDG	Franck MASSELUS
DIRECTEUR DELEGUE	Bruno de JOCAS
COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DATE DE NOMINATION	Cabinet ACES – Ludovic POUZOL 29/01/22
NOMBRE DE SALARIES	18

I. VIE ET GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

A. RAPPEL HISTORIQUE SUR LA SOCIETE

La société publique locale (SPL) Chartres aménagement a été créée en 2009 pour étudier, programmer et assurer la concession de maîtrise d'ouvrage d'opérations d'aménagement des espaces publics, ou de grands équipements, pour le compte de ses actionnaires collectivités publiques.

Elle participe ainsi au développement des territoires et contribue à la qualité de vie du territoire dans l'accompagnement de la mise en œuvre des politiques d'aménagement : implantation et développement de programmes résidentiels, économiques commerciaux ou touristiques ; requalification, sauvegarde et valorisation de patrimoines bâtis et d'espaces naturels ; construction d'équipements publics d'infrastructures de stationnement et de déplacement, etc.

Les missions de Chartres aménagement :

Les collectivités actionnaires confient à Chartres aménagement des missions d'étude de faisabilité, la réalisation d'opérations d'aménagement et d'équipements publics dans le cadre de concessions publiques d'aménagement, de contrats de mandat, de conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou de prestations d'études.

Elle intervient ainsi comme outil au service de l'intérêt général porté par les communes de l'agglomération pour des opérations dédiées à des projets fonciers et immobiliers, pour la création de lotissements, l'aménagements de cœurs de villages, d'espaces publics, etc.

Elle est également mandatée dans le cadre de conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les collectivités dans la construction d'équipements publics ou la conduite d'opérations transverses comme le déploiement du Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) de Chartres métropole. Chartres métropole est associée à certains projets dans le cas de la présence d'équipements communautaires dans leur périmètre (aérodrome et futur parc des expositions sur le plateau Nord-Est de Chartres, complexe culturel et sportif sur le Pôle Gare), ou en fonction des compétences communautaires intégrées dans ces programmes, comme celle du transport sur le Pôle Gare ou du développement économique pour les zones d'activités.

B. PRESENTATION DE L'OBJET SOCIAL ET DES PRINCIPALES ACTIVITES DE LA SOCIETE

1. L'objet social et les activités de la société

La société a pour objet les activités d'ingénierie, études techniques (notamment études de faisabilité) et conseil dans le domaine des services de conduite, gestion et réalisation de projets d'aménagement et de construction en ses aspects économiques, juridiques administratifs, techniques et commerciaux. Les projets d'aménagement s'entendent au sens de l'art. L.300-1 du code de l'urbanisme.

La société réalise son objet par le développement de nouvelles approches et la culture de l'innovation.

La société effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières se rapportant aux objets définis ci-dessus, ou à des objets similaires ou connexes.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet

objet et qui contribuent à sa réalisation.

La société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire, dans le cadre de tous les contrats conclus avec eux.

Présentation des activités en cours :

- Concessions d'aménagement :

Vingt-trois concessions sont en cours à la fin de l'exercice : « Jardin d'Entreprises », « Parc d'Archevilliers », « Pôles Ouest », « Roseraie », « Rechèvres », « Plateau Nord-Est », « Pôle Gare », « Saint-Prest Crève-Cœur », « Saint-Prest Cœur de Village », « Îlot Courtille », « Plateau Nord-Ouest », « Fontenay Le Buisson Maçonné », « Hauts Saumons », « Clévilliers Tiercelle », « Saint-Prest Hauts du Château », « Dangers Le Plessis », « Mignières Le Clos du Bourg », « Amilly Six chemins », « Lèves Le Champ de foire », « Lèves Cœur de Village », « Morancez Jardins de Gourdez », « Bailleau l'Evêque Le Bois Herbin », « Poisvilliers – Rabot d'Or 3ème tranche ».

- Prestations de services

Elles ont porté sur la conduite de l'opération d'aménagement de « Beaulieu », le projet de bus à haut niveau de services « BHNS », la réalisation du « COLISÉE » et d'un EHPAD, l'étude bourg-centre de Maintenon, la réalisation des études et travaux pour la viabilisation de nouvelles parcelles sur la ZA du Bréharet (Gasville-Oisème) pour Chartres métropole, la conduite d'opération pour une salle communale à Dangers, la réalisation d'études visant la reconversion des friches BP Total et la rénovation du quartier Foreau-Paradis à Lucé, l'aménagement des secteurs de Maunoury et de la Madeleine à Chartres, une mission de conseil en architecture auprès de la Ville de Chartres, la réalisation d'études de faisabilité d'opérations d'aménagement sur l'espace communautaire commandées par Chartres Métropole, l'accompagnement de la Ville de Maintenon pour relancer le projet d'aménagement du Bois de Sauny.

- Contrats de mandat

6 contrats sont en cours : « Ile de la Porte Guillaume » avec la ville de Chartres, « extension des jardins d'entreprises » avec Chartres métropole et 4 contrats avec la commune de Lucé « réhabilitation rues », « conservatoire », « cuisine satellites », et « ile aux enfants ».

2. Les évolutions statutaires depuis 5 ans

Pas d'évolution statutaire en 2023

Historique des 5 dernières années

DATE DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES	OBJET DE LA MODIFICATION
30/06/2021	Modification de l'objet social. Les évolutions ont porté sur les articles suivants : - Article 4 : Objet ; - Article 13 : Rôles et attributions du conseil d'administration ; - Article 15 : Organisation du conseil d'administration ; - Article 18 : Séances – délibérations du conseil d'administration ; - Article 19 : Constatation des délibérations ; - Article 25 : Dispositions communes aux assemblées générales ; - Article 28 : Quorum et majorité à l'assemblée générale ordinaire Article 29 : Quorum et majorité à l'assemblée générale extraordinaire ; - Article 30 : Assemblée Spéciale – composition et organisation
15/11/2018	Modification des articles suivants : Article 26 : Convocation des Assemblées générales Article 30 : Assemblée Spéciale – composition et organisation

C. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL ET DE L'ACTIONNARIAT

1. Le capital social au 31 décembre 2023

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

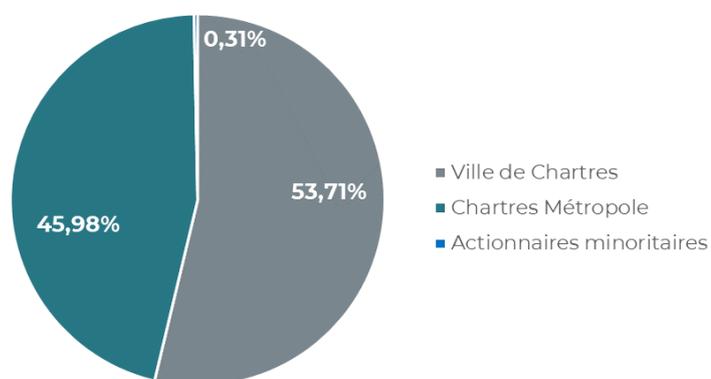
SITUATION ADMINISTRATIVE AU 31/12/23

Capital de 5 852 000 euros divisé en 5 852 actions de 1 000 euros.

ACTIONNAIRE	%	NOMBRE D' ACTIONS	REPRESENTANT LORS DE L'AG	REPRESENTANTS LORS DES CA
CHARTRES	53,71 %	3 143	Céline DEVENDER	Guillaume BONNET Céline DEVENDER Karine DORANGE Maria JEBLI-CHEDEVILLE Franck MASSELUS Fabien STANDAERT
CHARTRES MÉTROPOLE	45,98 %	2 691	Denis-Marc SIROT-FOREAU	Elisabeth FROMONT Florent GAUTHIER Didier GARNIER Denis-Marc SIROT-FOREAU

JOUY	0,1722222	1	Christian PAUL-LOUBIERE
LUISANT	0,1722222	1	Vincent BOUTELEUX
SAINT-PREST	0,1722222	1	Sandrine CRUCHAUDET
FONTENAY S/EURE	0,1722222	1	Michel CHARPENTIER
GELLAINVILLE	0,1722222	1	Christophe LEROY
CLEVILLIERS	0,1722222	1	Marianne DUBUS
LEVES	0,1722222	1	Patrick LE CALVE
DANGERS	0,1722222	1	André BELLAMY
MIGNIERES	0,1722222	1	Didier GARNIER
AMILLY	0,1722222	1	Denis-Marc SIROT-FOREAU
BAILLEAU L'EVEQUE	0,1722222	1	Philippe BARAZZUTI
MORANCEZ	0,1722222	1	Gérard BESNARD
POISVILLIERS	0,1722222	1	Fabrice DIEU
MITTAINVILLIERS-VERIGNY	0,1722222	1	Mickaël TACHAT
MAINTENON	0,1722222	1	Thomas LAFORGE
GASVILLE-OISEME	0,1722222	1	Romain ROUAULT
LUCÉ	0,1722222	1	Thierry CHAMPEAUX
BOISVILLE-LA-ST-PÈRE	0,1722222	1	Romain PRYLOUSKY

Capital social



2. Les évolutions de l'actionnariat et du capital social

COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT ET EVOLUTION AU COURS DE L'ANNEE

ACTIONNAIRE	01/01/23			31/12/23		
	NBRE ACTIONS	MONTANT EN CAPITAL	%	NBRE ACTIONS	MONTANT EN CAPITAL	%
VILLE DE CHARTRES	3 143	3 143 000	53,71	3 143	3 143 000	53,71
CHARTRES MÉTROPOLE	2 692	2 692 000	46,00	2 691	2 691 000	45.98
JOUY	1	1 000	0,1705882	1	1 000	0,1722222
LUISANT	1	1 000	0,1705882	1	1 000	0,1722222
SAINT PREST	1	1 000	0,1705882	1	1 000	0,1722222
FONTENAY S/EURE	1	1 000	0,1705882	1	1 000	0,1722222
GELLAINVILLE	1	1 000	0,1705882	1	1 000	0,1722222
CLÉVILLIERS	1	1 000	0,1705882	1	1 000	0,1722222
LÈVES	1	1 000	0,1705882	1	1 000	0,1722222
DANGERS	1	1 000	0,1705882	1	1 000	0,1722222
MIGNIÈRES	1	1 000	0,1705882	1	1 000	0,1722222
AMILLY	1	1 000	0,1705882	1	1 000	0,1722222
BAILLEAU L'EVÊQUE	1	1 000	0,1705882	1	1 000	0,1722222
MORANCEZ	1	1 000	0,1705882	1	1 000	0,1722222
POISVILLIERS	1	1 000	0,1705882	1	1 000	0,1722222
MITTAINVILLIERS VERIGNY	1	1 000	0,1705882	1	1 000	0,1722222
MAINTENON	1	1 000	0,1705882	1	1 000	0,1722222
GASVILLE-OISÈME	1	1 000	0,1705882	1	1 000	0,1722222
LUCÉ	1	1 000	0,1705882	1	1 000	0,1722222
BOISVILLE LA ST PÈRE	-	-	-	1	1 000	0,1722222
TOTAL	5 852	5 852 000	100	5 852	5 852 000	100

OPERATIONS AYANT MODIFIÉ L'ACTIONNARIAT AU COURS DE L'ANNEE

DATE DE L'OPERATION	NATURE DE L'OPERATION	MODALITES DE L'OPERATION
24/09/2023	Cession d'une action	Vente d'une action détenue par Chartres métropole à la commune de BOISVILLE-LA-SAINT-PÈRE
24/09/2023	Achat d'une action	Achat d'une action par la Commune de BOISVILLE-LA-SAINT-PÈRE à Chartres métropole

HISTORIQUE DES 5 DERNIERES ANNEES

DATE DE L'OPERATION	NATURE DE L'OPERATION	MODALITES DE L'OPERATION
26/01/2022	Cession d'une action	Vente d'une action détenue par le Conseil Départemental à la Commune de LUCÉ
26/01/2022	Achat d'une action	Achat d'une action par la Commune de LUCÉ au Conseil Départemental
24/01/2020	Cession d'une action	Vente d'une action détenue par Chartres Métropole à la Commune de GASVILLE-OISÈME
24/01/2020	Achat d'une action	Achat d'une action par la Commune de GASVILLE-OISÈME à Chartres Métropole
02/04/2019	Cession d'une action	Vente d'une action détenue par le SIRP à la Commune de MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY
02/04/2019	Achat d'une action	Achat d'une action par la Commune de MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY au SIRP
31/10/2019	Cession d'une action	Vente d'une action détenue par Chartres Métropole à la Commune de MAINTENON
31/10/2019	Achat d'une action	Achat d'une action par la Commune de MAINTENON à Chartres Métropole

D. LOCAUX ET EQUIPEMENTS DE LA SOCIETE

La SPL Chartres aménagement occupe les locaux du 14 rue Saint-Michel, par le biais d'une convention d'occupation, conclue avec la SEM Chartres Développement Immobilier, relative à des locaux meublés, équipés et munis de moyens de fonctionnement. Cette convention inclue une répartition des frais communs.

E. RESSOURCES HUMAINES

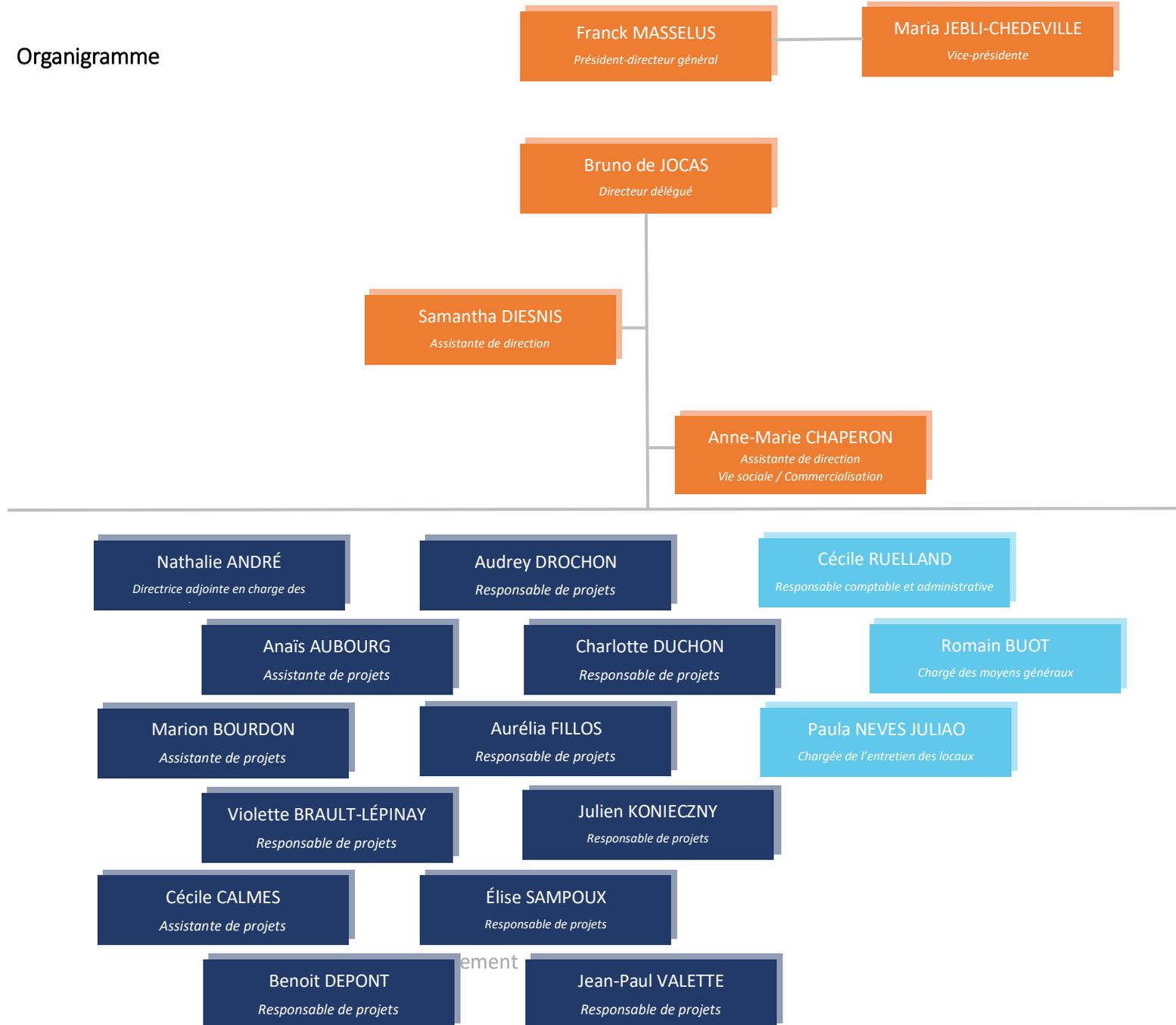
3. Effectif et mouvements de personnel

Au 31 décembre 2023, 18 salariés soit 16,95 ETP.

	2022	2023	Evolution
Effectif au 31/12	19	18	-5,26 %
ETP au 31/12	16.49	16.95	2,78 %

Emplois au 31/12/2023 (CDI et CDD)	NB. PERS.	NB. ETP	ETP en %
Femmes CDI Cadres	8		7,72%
Femmes CDI Non-cadres	4		3,23%
Femmes CDD Non-Cadres	1		0,44%
Hommes CDI Cadres	4		5,10%
Hommes CDD Cadres	1		0,46%

4. Organigramme



5. Nombre de contrat et turn-over

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	VARIATION 2023/2022
CDD	0	0	0	2	200%
CDI	23	19	19	16	-15,79%
Total	23	19	19	18	-5,26%

ANNEE	TURN-OVER	NOMBRE D'ARRIVEES	NOMBRE DE DEPARTS	EFFECTIF AU 1 ^{ER} JANVIER
2020	21,15%	4	7	26
2021	17,39%	3	5	23
2022	15,79% *	3	3	19
2023	18,42% *	3	4	19

Sur 2022, embauche de deux CDD d'une journée pour l'évènement de juillet 2022.

Sur 2023, deux salariés ont quitté la SPL pour intégrer le GIE.

6. Moyenne d'âge et ancienneté dans l'entreprise

Au 31/12/2023, l'âge moyen global est de 41 ans.

En moyenne, les salariés sont dans l'entreprise depuis 5 années.

7. Intérim

RAS

8. Rémunération

Masse salariale	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Total brut annuel	901 918	881 925	912 155	3.43%
Charges patronales	483 776	495 638	530 543	7.04%
Coût entreprise	1 385 694	1 377 563	1 442 698	4.73%
Heures indemnisées				
Heures travaillées	32 295	31 725	29 415	-7,28%
Ratio heures travaillées / heures payées				
Coût horaire moyen	43,21	43,42	49,04	12,95%

9. Dialogue social

En 2023, 5 réunions CSE se sont tenues.

Les sujets traités ont principalement concerné les aspects du fonctionnement « quotidien » de l'entreprise (mobilier, dispositif d'accroche vélo, etc.).

10. Politique de santé – Sécurité au travail

Il n'y a eu aucun accident de travail sur les 3 dernières années.

11. Absences

ABSENCES (NB HEURES)	2021	2022	2023	VARIATION 2022/2023
Maladie	632	394	1 810	359,39%
Maternité/Paternité	84	0	567	567%
Accident du travail	0	0	0	0
Total	716	394	2 377	-

12. Plan de développement des compétences

Les salariés ont la possibilité d'effectuer une formation / an (y compris formation diplômante) et des formations collectives sont proposées (SST, RSE, CSE, etc.)

13. Insertion sociale et travail handicapé

Au 31/12/2023, l'effectif comprend un travailleur en situation de handicap.

14. Association des salariés aux résultats : participation, intéressement, PEEE

Les salariés ont pu bénéficier au titre de l'année 2023 d'un abondement à hauteur de 200 à 300 % suivant l'ancienneté (plafonné à 1 500 €) sur leur plan épargne entreprise.

2. GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

A. LA COMPOSITION DES DIFFERENTES INSTANCES DE GOUVERNANCE

1. Les représentants au conseil d'administration

	NOM DES REPRESENTANTS AU CONSEIL	LE CAS ECHEANT, DATE DE NOMINATION
Chartres	Guillaume BONNET Céline DEVENDER Karine DORANGE Maria JEBLI-CHEDEVILLE Franck MASSELUS Fabien STANDAERT	Le 15/06/20
Chartres métropole	Elisabeth FROMONT Florent GAUTHIER	Le 16/12/21
	Didier GARNIER Denis-Marc SIROT-FOREAU	Le 16/07/20
Représentant Assemblée spéciale	Christian PAUL-LOUBIÈRE	Le 24/06/20

Il est précisé que le nombre de salariés de la Société et de ses filiales étant inférieur aux seuils fixés par l'article L.225-27-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur représentant les salariés.

2. Les représentants à l'assemblée spéciale

ACTIONNAIRE	NOM DU REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE SPECIALE	LE CAS ECHEANT, DATE DE NOMINATION
JOUY	Christian PAUL-LOUBIERE	28/05/20
LUISANT	Vincent BOUTELEUX	29/05/20
SAINT PREST	Sandrine CRUCHAUDET	28/05/20
FONTENAY S/EURE	Michel CHARPENTIER	26/05/20
GELLAINVILLE	Christophe LEROY	25/05/20
CLÉVILLIERS	Marianne DUBUS	05/06/20
LÈVES	Patrick LE CALVE	25/05/20
DANGERS	André BELLAMY	28/05/20
MIGNIÈRES	Didier GARNIER	25/05/20
AMILLY	Denis-Marc SIROT-FOREAU	04/06/20
BAILLEAU L'EVÊQUE	Philippe BARAZZUTI	02/06/20
MORANCEZ	Gérard BESNARD	25/05/20

POISVILLIERS	Fabrice DIEU	26/05/20
MITTAINVILLIERS VERIGNY	Mickaël TACHAT	24/05/20
MAINTENON	Thomas LAFORGE	15/06/20
GASVILLE-OISÈME	Romain ROUAULT	26/05/20
LUCÉ	Thierry CHAMPEAUX	15/12/21
BOISVILLE-LA-SAINT PÈRE	Romain PRYLOUSKY	08/06/23

3. Les représentants à l'assemblée générale des actionnaires

ACTIONNAIRE	NOM DU REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE	LE CAS ECHEANT, DATE DE NOMINATION
CHARTRES	Céline DEVENDER	15/06/20
CHARTRES METROPOLE	Denis-Marc SIROT-FOREAU	16/07/20
JOUY	Christian PAUL-LOUBIERE	28/05/20
LUISANT	Vincent BOUTELEUX	29/05/20
SAINT PREST	Sandrine CRUCHAUDET	28/05/20
FONTENAY S/EURE	Michel CHARPENTIER	26/05/20
GELLAINVILLE	Christophe LEROY	25/05/20
CLÉVILLIERS	Marianne DUBUS	05/06/20
LÈVES	Patrick LE CALVE	25/05/20
DANGERS	André BELLAMY	28/05/20
MIGNIÈRES	Didier GARNIER	25/05/20
AMILLY	Denis-Marc SIROT-FOREAU	04/06/20
BAILLEAU L'EVÊQUE	Philippe BARAZZUTI	02/06/20
MORANCEZ	Gérard BESNARD	25/05/20
POISVILLIERS	Fabrice DIEU	26/05/20
MITTAINVILLIERS VERIGNY	Mickaël TACHAT	24/05/20
MAINTENON	Thomas LAFORGE	15/06/20
GASVILLE-OISÈME	Romain ROUAULT	26/05/20
LUCÉ	Thierry CHAMPEAUX	15/12/21
BOISVILLE-LA-SAINT PÈRE	Romain PRYLOUSKY	08/06/23

Les comités

Comité de suivi des comptes

Le Conseil d'administration par une résolution n°6 en date du 19 décembre 2019 a décidé d'instituer le comité de Suivi des comptes ayant pour rôle :

- D'examiner le projet d'arrêté des comptes, les propositions en matière de provisions de toute nature et d'affectation de résultat ;
- D'émettre un avis sur les points visés ci-avant et, en cas de perte comptable de l'exercice, sur les solutions envisagées pour rétablir l'équilibre sur les exercices suivants.

Il se réunit a minima, avant l'arrêté définitif des comptes et, en tant que besoin en cas de situation particulière sur demande du président de l'EPL ou de l'actionnaire majoritaire.

La réunion du comité sur l'arrêté des comptes se tient préalablement aux instances qui examinent le compte de résultat et le bilan définitif, les états comptables qui leurs sont soumis doivent être visés par l'expert-comptable.

Après approbation par les instances compétentes, les comptes et la liasse fiscale sont adressés aux collectivités membres.

Il est composé :

- Du président et du Directeur général de la société ;
- Du représentant de l'actionnaire principal ;
- Du DSG de la collectivité actionnaire principal assisté du Directeur des finances et de la commande publique ;
- Du commissaire aux comptes et de l'Expert-comptable de la société.

Le Comité de suivi des comptes s'est réuni le 03 mai 2023.

Commission des marchés

Le Conseil d'administration a décidé une commission des marchés dont le règlement a été approuvé par la résolution n°16 en date du 30 septembre 2016 et modifié par la résolution n°3 du 21 janvier 2021.

Cette commission est consultée et émet un avis pour tout marché (travaux, fournitures et services) dont le montant est égal ou supérieur à 40.000 euros H.T. et par ailleurs pour tout projet d'avenant à un marché de travaux, de services ou de fournitures ainsi que pour toute décision de poursuivre entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

B. LA DEONTOLOGIE

Chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat.

Le conseil d'administration a adopté le 06/09/23 une charte de déontologie qui rappelle les obligations des mandataires sociaux dans cinq domaines :

- la prévention des conflits d'intérêt,
- la prévention de la corruption et du trafic d'influence,
- la confidentialité,
- l'utilisation des ressources de la société,
- la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

C. LES DIRIGEANTS

Par délibération en date du 25/06/2020, le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président et de directeur général.

Le président directeur général M. Franck Masselus a été désigné par délibération du conseil d'administration du 25/06/2020, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le directeur délégué, M Bruno de Jocas a été recruté à durée indéterminée le 20/03/2017.

En 2023, la SPL Chartres Aménagement, avec le concours du GIE C'Chartres Ressources, a travaillé sur son nouveau Règlement intérieur, qui sera adopté lors de la 1^{ère} instance tenue en 2024 (le 17/01/2024). Celui-ci comportera des éléments sur :

- Le pouvoir des organes dirigeants
- Le fonctionnement du conseil d'administration
- Les règles relatives aux conventions réglementées
- Les obligations des administrateurs au sein de la société
- La déontologie
- La commission des marchés et les comités
- Les modalités du contrôle analogue
- Les modalités de reporting et d'information.

1. Limitation de pouvoirs

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la SPL Chartres aménagement conformément à l'article L.225-55 du code du commerce.

Dans la résolution n°4 du 25 juin 2020, il a été décidé de limiter les pouvoirs du Directeur général, dans la limite des pouvoirs réservés :

- À la commission des marchés, dont l'avis obligatoire est requis pour les achats d'un montant fixé par son règlement ;
- Au comité de suivi des comptes, dont l'avis obligatoire est requis avant l'arrêt définitif des comptes et pour les propositions en matière de provisions de toute nature et d'affectation de résultat ;
- Au conseil d'administration pour ce qui concerne :

- La conclusion des contrats avec les collectivités actionnaires ;
- L'arrêt des comptes rendus financiers annuels à produire aux collectivités clientes dans le cadre des contrats conclus ;
- La conclusion de tout contrat de financement. A ce titre, les cautions, avals et garanties donnés par la société font l'objet d'une autorisation du conseil ;
- Les acquisitions immobilières hors périmètre des opérations confiées à la société.

2. Mandats des commissaires aux comptes et des censeurs

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des commissaires aux comptes et des censeurs.

Noms des commissaires aux comptes	Durée mandat	Date de renouvellement - AGO
Titulaire : Cabinet ACES – Ludovic Pouzol	6 ans	29/06/22
Suppléant : Cabinet ACES – Julie Lassaussois		

Autres mandats des mandataires sociaux

Le tableau récapitule les différents mandats ou fonctions exercées par les différents mandataires sociaux (Président, Directeur général, Directeur général délégué et administrateurs) dans d'autres sociétés commerciales en France ou dans le monde dans l'année.

NOM	FONCTION	MANDAT EXERCE DANS UNE AUTRE SOCIETE
Franck MASSELUS	Représentant Chartres Président-directeur général	Président-directeur général de la SPL Chartres aménagement ; Membre du Conseil "Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Épargne Loire-Centre ; Administrateur de la Société Locale d'Épargne Pays Chartrain et Drouais ; Membre du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Chartres ; Administrateur et trésorier de "Chartres Sport ; Administrateur de Chartres Métropole Habitat ; Administrateur de SYNELVA Collectivité ; Administrateur de C'Chartres Innovations Numériques ; Administrateur de Chartres Métropole Energie ; Secrétaire adjoint du Bureau et du Conseil d'administration de la Fédération des EPL ; Président de la commission Collectivités de la Fédération des EPL.
Guillaume BONNET	Représentant Chartres	Membre de "AG "Chartres Innovations Numériques Administrateur/membre de "AG Chartres métropole Transport Administrateur Chartres Aménagement Administrateur "Chartres Habitat Membre titulaire représentant la ville de Chartres à la Commission des Marchés de la SPL Chartres Aménagement
Céline DEVENDER		Administrateur de la SPL Chartres aménagement au sein du Conseil d'administration et représentant la Ville de Chartres aux Assemblées Générales Membre suppléant représentant la Ville de Chartres à la Commission des Marchés de la SPL Chartres Aménagement
Karine DORANGE		Administratrice Chartres Aménagement PDG Chartres métropole Evènements Administratrice Chartres Développements Immobiliers Administratrice "Chartres Spectacles Membre titulaire représentant la ville de Chartres à la Commission des Marchés de la SPL Chartres Aménagement
Maria JEBLI-CHEDEVILLE		Vice-présidente Chartres Aménagement Administratrice Chartres Développements Immobiliers Présidente de la Commission des Marchés de la SPL Chartres Aménagement
Fabien STANDAERT		Administrateur "Chartres Spectacles Administrateur Chartres Développements Immobiliers Administrateur Chartres Aménagement Administrateur "Chartres Tourisme
Elisabeth FROMONT		Représentant Chartres Métropole

Didier GARNIER		<p>Administrateur/ membre de l'AG "Chartres Innovations Numériques Administrateur / membre AG et AS de la SPL Chartres Aménagement Administrateur "Chartres Eau Administrateur de "Chartres Tourisme Membre suppléant représentant Chartres métropole à la Commission des Marchés de la SPL Chartres Aménagement</p>
Florent GAUTHIER		<p>Administrateur de Chartres métropole Transports Administrateur "Chartres Innovations Numériques Administrateur de SYNELVA Collectivités Administrateur de Chartres métropole Habitat Administrateur Chartres Aménagement Administrateur de Chartres métropole Valorisation Administrateur de Chartres métropole Traitement et Valorisation Administrateur de Chartres métropole Energies Administrateur "Habitat Eurélien.</p>
Denis-Marc SIROT-FOREAU		<p>Administrateur / membre de "AG Chartres métropole Valorisation Administrateur Chartres métropole Traitement et Valorisation Administrateur/ membre AS et AG Chartres Aménagement Administrateur "Chartres Eau Président "Chartres Assainissement Vice-président du groupe coopératif SCAEL Membre titulaire représentant Chartres métropole à la Commission des Marchés de la SPL Chartres Aménagement</p>
Christian PAUL-LOUBIERE	Représentant actionnaires minoritaires	<p>Administrateur / membre de "AG de Chartres Développements Immobiliers Président de SYNELVA Collectivités Administrateur / membre de "AG "Chartres Innovations Numériques Administrateur / membre de "AG de Chartres métropole Energies Administrateur/ membre de "AG Chartres métropole Valorisation Administrateur / membre AG et AS Chartres Aménagement Membre titulaire représentant les actionnaires minoritaires à la Commission des Marchés de la SPL Chartres Aménagement</p>

3. Rémunération et avantage des représentants et des mandataires sociaux

Par délibération n°3 en date du 08/03/23, ses représentants ont été autorisés à percevoir une rémunération au sein de la SPL Chartres aménagement (fixe, variable et exceptionnel).

La rémunération brute par administrateurs est la suivante :

NOM	NOMBRE D'INSTANCES		INDEMNITES BRUTES
	CA	COMMISSION MARCHES	
Franck MASSELUS	7	/	Rémunération sur bulletin de salaire 742,90 €
Guillaume BONNET	7	8	1 592,95 €
Céline DEVENDER	5	0	528,60 €
Karine DORANGE	7	8	1 592,95 €
Maria JEBLI-CHEDEVILLE	7	8	1 592,95 €
Fabien STANDAERT	5	/	528,60 €
Elisabeth FROMONT	6	/	A renoncé aux jetons de présence
Florent GAUTHIER	4	/	425,45 €
Didier GARNIER	2	0	214,30 €
Denis-Marc SIROT-FOREAU	6	7	1378,65 €
Christian PAUL-LOUBIERE	6	7	1378,65 €

Par délibération CM2020/095 du 15 juin 2020, la ville de Chartres a autorisé le Président à percevoir une rémunération d'un montant maximum de 5 200 € net et à recevoir comme avantage en nature la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Le Conseil d'administration par la résolution n° 5 du 25.06.2020 a approuvé le versement de 5 200 € net mensuel et la mise à disposition de celui-ci d'un véhicule de fonction ainsi que sur présentation de justificatifs, le remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

D. LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

1. Les conseils d'administration

En 2023, le conseil d'administration s'est réuni 7 fois.

LES PRINCIPAUX SUJETS

DATE DE L'INSTANCE	PRINCIPAUX SUJETS
25/01/23	Fonctionnement – Communication de la décision n°2022-27 du 13/12/22 de la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire en réponse au recours rectification du rapport d'observations définitives sur les comptes et la gestion de la SPL Chartres Aménagement au cours des exercices 2014 à 2019 et organisation d'un débat
	Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation d'études de faisabilité d'opération d'aménagement sur l'espace communautaire commandées par la communauté d'agglomération Chartres métropole
	Bailleau l'Evêque – Le Bois Herbin – Acquisition auprès de la commune de Bailleau l'Evêque d'un bien bâti situé sur les parcelles cadastrées sous les n° 591 à 594 de la section F, sis rue du Bois Herbin, à Bailleau l'Evêque (28300)
	Bailleau l'Evêque – Le Bois Herbin – Concession d'aménagement – avenant n°1
08/03/23	« Poisvilliers – Rabot d'or 3 ^{ème} tranche » - Contrat de concession d'aménagement (sous réserve d'accord du concédant)
	Pôle Gare – Reconstitutions ferroviaires définitives – Contrat de partenariat entre la société Chartres Aménagement, la Ville de Chartres, la société Q-Park et le groupe SMCF relatif aux modalités de souscription d'un abonnement portant sur 150 emplacements du parc de stationnement Gare-Colisée à Chartres au profit du groupe SNCF
	Lèves Champ de Foire – Rétrocession du terrain situé sur les parcelles cadastrées sous les n° 253, 256, 260, 263 et 266 de la section AR, à Lèves (28300) auprès de la Ville de Lèves
11/04/23	Fonctionnement – Modification des règles de répartition de l'enveloppe des jetons de présence et de la répartition de l'enveloppe des jetons de présence pour l'exercice 2023
	Fonctionnement – Présentation du rapport des suites du contrôle opéré par la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire sur les comptes et la gestion de la SPL Chartres Aménagement sur les exercices 2014 à 2019 et organisation d'un débat
	Renouvellement du contrat de parrainage sportif entre Chartres Aménagement et C'Chartres métropole Handball pour les saisons 2023 et 2024

DATE DE L'INSTANCE	PRINCIPAUX SUJETS
17/05/23	Chartres – PNE – PEX – Avenant n°1 à la convention de participation (sous réserve de l'accord du concédant et du financeur)
	Chartres – Plateau Nord-Est – Concession d'aménagement – Avenant n°11 (sous réserve de l'accord du concédant et du bénéficiaire des équipements communautaires)
	Chartres – Pôle Gare – Avenant n°9 à la concession d'aménagement (sous réserve de l'accord du concédant)
	Chartres – Courtille – Avenant n°7 à la concession d'aménagement (sous réserve de l'accord du concédant)
	Chartres – Rechèvres – Avenant n°8 à la concession d'aménagement (sous réserve de l'accord du concédant)
	Lèves – Cœur de village – Convention de subvention contre remise d'équipement
	St Prest – Les Hauts du Château – Avenant n°2 à la concession d'aménagement (sous réserve de l'accord du concédant)
	Fontenay s/Eure – Le Buisson maçonné – Avenant n°2 à la concession d'aménagement (sous réserve de l'accord du concédant)
	Pôles ouest – Octroi d'un prêt par la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts
	Pôle Gare – Octroi d'un découvert autorisé de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts
08/06/23	Arrêté des CRACL – exercice 2022
	Fonctionnement – Arrêtés des comptes – exercice 2022
	Fonctionnement – Convocation Assemblée Générale Ordinaire
	Plateau Nord-Est Octroi d'un prêt par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels sur l'opération
	Lèves Cœur de Village Octroi d'un prêt par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels sur l'opération
06/09/23	Fonctionnement – Répartition de l'enveloppe des jetons de présence pour l'exercice 2023
	Actionnariat – agrément d'un nouvel actionnaire
	Société – Charte de déontologie des filiales de Chartres métropole
	Société – Accord-cadre à bons de commande pour mission de conseil en architecture de la Ville de Chartres
	Société – Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) entre la SPL Chartres aménagement et la communauté d'agglomération Chartres métropole pour la mise en place d'un marché d'entretien multi-technique pour le Colisée et le Parc des Expositions
	Pôle gare-- Protocole d'accord transactionnel entre Chartres aménagement et la société BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONSCONTROLEE pour prévenir la contestation à naître liée à l'impact des coûts d'énergie et des matières premières rencontrées dans le cadre de l'exécution du marché M21.15671 de travaux d'aménagement d'une voie nouvelle et d'une plateforme d'échanges multimodale à Chartres, lot n°5
	ZAC Courtille-- Protocole d'accord transactionnel entre Chartres aménagement, la société EIFFAGE ROUTE IDF/CENTRE OUEST et la société TUTTI pour prévenir la contestation à naître liée aux modalités de prise en charge du surcoût lié aux travaux de reprise de la voirie et de retrait des bordures dans le cadre de l'exécution du marché : lot n°1« Voiries et réseaux divers » - travaux d'aménagement des rue Jules MARTIN et Victor GILBERT dans sa partie basse à Chartres

06/09/23	Plateau Nord-Est-- Concession d'aménagement – avenant n°12 (sous réserve de l'accord du concédant et du bénéficiaire des équipements communautaires)
	Plateau Nord-Est-- Convention de subvention d'équilibre dite « Fonds vert » fixant les conditions financières du projet de dépollution de la friche « BA 122 » entre l'ETAT, la SPL Chartres aménagement et la Ville de Chartres (sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes du concédant et du financeur)
	Plateau Nord-Est-- Convention de subvention contre remise de l'équipement public du parc des expositions extérieur entre la Ville de Chartres, la communauté d'agglomération Chartres Métropole et la SPL Chartres aménagement (sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes du concédant et du financeur)
	Plateau Nord-Est-- Convention de subvention contre remise de l'équipement public des terrains familiaux locatifs entre la Ville de Chartres, la communauté d'agglomération Chartres Métropole et la SPL Chartres aménagement (sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes du concédant et du financeur)
	St Prest – crève-cœur- Clôture de l'opération d'aménagement-- Résiliation anticipée de la concession d'aménagement n°2014/101400 conclue avec Chartres aménagement
15/11/23	Fonctionnement – Convention avec Chartres métropole pour le partage des référentiels via une infrastructure commune
	ZAC Îlot Courtille – Convention d'avance de trésorerie (sous réserve de l'accord du Concédant)
	ZAC La Roseraie – Convention d'avance de trésorerie (sous réserve de l'accord du Concédant)
	ZAC Rechèvres – Convention de subvention contre remise d'équipements affectée au financement des travaux de renouvellement du réseau collectif d'assainissement des eaux usées, des eaux pluviales et de distribution d'eau potable – pour le parc du verger, rues de Chavannes et de la famille et de l'allée de la Fraternité (sous réserve de l'accord du Concédant)
	ZAC Rechèvres – Convention de subvention contre remise d'équipements affectée au financement des travaux de renouvellement du réseau collectif d'assainissement des eaux usées, des eaux pluviales et de distribution d'eau potable pour les raquettes 2.2, 2.3, 5, 6.1 et 6.2 (sous réserve de l'accord du Concédant)
	ZAC Les Pôles Ouest – Convention d'avance de trésorerie
	St Prest – Les Hauts du Château : convention de subvention contre remise de l'équipement public d'assainissement entre la commune de St Prest, Chartres métropole et la SPL Chartres Aménagement (sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes du concédant et du financeur)
	St Prest – Cœur de village : signature de l'avenant n°6 au traité de concession (sous réserve de l'accord du concédant)
Lèves Cœur de village : Convention de subvention contre remise d'équipement pour la phase 2 des travaux (sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes du concédant et du financeur)	

LA PARTICIPATION DES ELUS MANDATAIRES

DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	TAUX DE PRESENCE DES MANDATAIRES DE LA COLLECTIVITE		
	Chartres	Chartres métropole	Représentant Assemblée spéciale
25/01/23	100 %	75 %	100 %
08/03/23	83,33 %	100 %	100 %
11/04/23	83,33 %	50 %	100 %
17/05/23	83,33 %	75 %	0 %
08/06/23	100 %	50 %	100 %
06/09/23	83,33 %	50 %	100 %
15/11/23	100 %	50 %	100 %

2. Les assemblées spéciales

En 2023, l'assemblée spéciale s'est réunie 3 fois.

LES PRINCIPAUX SUJETS

DATE DE L'INSTANCE	PRINCIPAUX SUJETS
05/04/23	Point de situation sur les orientations stratégiques, la gouvernance, la vie sociale et activités opérationnelles de la structure
	Formalités
31/05/23	Point de situation sur les orientations stratégiques, la gouvernance, la vie sociale et activités opérationnelles de la structure
15/11/23	Point de situation sur les orientations stratégiques, la gouvernance, la vie sociale et activités opérationnelles de la structure
	Formalités

LA PARTICIPATION DES ELUS MANDATAIRES

ACTIONNAIRE	TAUX DE PRESENCE DES MANDATAIRES DE LA COLLECTIVITE		
	05/04/23	31/05/23	15/11/23
POISVILLIERS	100 %	100 %	100 %

3. L'assemblée générale

En 2023, l'assemblée générale s'est réunie 1 fois.

LES PRINCIPAUX SUJETS

DATE DE L'INSTANCE	PRINCIPAUX SUJETS
27/06/23	Approbation comptes annuels 2022
	Affectation du résultat de l'exercice
	Approbation des conventions réglementées
	Jetons de présence
	Formalités

LA PARTICIPATION DES ELUS MANDATAIRES

ACTIONNAIRE	TAUX DE PRESENCE DES MANDATAIRES DE LA COLLECTIVITE A L'AGO du 27/06/23
POISVILLIERS	100 %

4. Les comités

Le comité de suivi des comptes s'est réuni le 3 mai 2023 pour examiner l'exercice comptable 2022.

La commission des marchés s'est tenue à huit reprises au cours de l'exercice 2023.

5. La visioconférence

Il n'y a pas eu de nécessité d'utilisation de la visioconférence pour l'ensemble des instances tenues en 2023.

E. LE CONTROLE ANALOGUE

La réalisation de l'objet social de la Société, tel qu'il est prévu et décrit dans les Statuts, est contrôlée par les collectivités territoriales actionnaires représentées au conseil d'administration et à l'assemblée spéciale. Celles-ci doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Ce contrôle s'effectue dans le cadre d'un pluri-contrôle, afin que les conventions et opérations que les collectivités actionnaires sont amenées à conclure avec la société soient considérées comme des prestations intégrées (contrats « in house ») et respectent donc le code de la commande publique.

A cet effet, et afin d'éviter la multiplication des instances dédiées à ce contrôle analogue, au moins une fois par an, les réunions du conseil d'administration et de l'assemblée spéciale s'accompagnent :

- d'un débat sur les orientations stratégiques, qui peut avoir lieu lors de l'arrêt des comptes ou de l'adoption du budget prévisionnel ;
- d'un point sur la gouvernance et sur la vie sociale, inclus lors de la présentation du rapport de gestion ;
- d'un point sur les activités opérationnelles, effectué lors de la présentation du ou des rapports d'activité et tout au long de l'année.

À chaque conseil d'administration et chaque assemblée spéciale tenus au cours de l'année 2023, le contrôle par les collectivités actionnaires s'est notamment effectué par la présentation de la direction générale des sujets suivants :

- activités opérationnelles ;
- actionnariat et développement ;
- gouvernance ;
- vie sociale ;
- ressources humaines ;
- commercialisation, notamment des terrains à bâtir ;
- suivi du contrôle de la Chambre Régionales des Comptes.

Par ailleurs, d'autres réunions ont pu être organisées avec les différentes collectivités durant l'année pour assurer le suivi de la société :

- Pour le suivi de l'activité et des finances : mise en place de tableaux de bord financier quatre fois par an, remontés aux 2 actionnaires majoritaires ;
- Pour le suivi opérationnel, mise en place de tableaux de bord, diffusé trimestriellement aux collectivités concernées.

Les rencontres entre la SPL et la collectivité actionnaire : l'année est rythmée de points périodiques qui permettent de mesurer et suivre l'activité de la société, tant sur les sujets de gestion opérationnelle que fonctionnelle. Ces réunions et dispositifs de suivi et de « surveillance » de l'activité par les actionnaires se traduit par les éléments suivants :

Élément	Fréquence	Participants	Finalité
Pilotage & développement			
Comité de suivi des comptes	Annuelle	PDG, DD, RAF, expert-comptable, CAC et représentant des 2 actionnaires majoritaires	Examen du projet d'arrêté des comptes, des propositions en matière de provisions de toute nature, d'affectation de résultat.
Revue financière des projets	Mensuelle	PDG, DD, RAF, DGA Finances des 2 actionnaires majoritaires	Prévision trésorerie, séance de paiement, point sur financement.
Production			
Revue CRAC/Mandat	Annuelle (1 ^{er} trimestre)	PDG, DD, RAF, élus et/ou DGS/DGA collectivités, RP	Présentation et validation des projets de CRAC.
Revue PRE CRAC/Mandat	Annuelle (4 ^{ème} trimestre)	PDG, DD, RAF, DGS/DGA collectivités, RP	Présentation atterrissage CRAC année n et prévisionnel n+1.
Revue de projets « clients »	Trimestrielle	DD, RP, Concédant	Point d'avancement, difficultés rencontrées sur le quotidien des projets, définition des priorités à venir et arbitrage à obtenir.

LES CONVENTIONS ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF INTERVENUES DANS L'ANNEE

En application des dispositions légales, il est indiqué les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre la société et le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs, l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société.

Sont exclues les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et des conventions conclues avec une société dont la société détient, directement ou indirectement, la totalité du capital, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences légales.

CONVENTIONS CONCLUES OU MODIFIEES AU COURS DE L'EXERCICE					
Convention	Date de signature	Nom/dénomination et fonction de la personne impliquée	Objet de la convention	Modalités essentielles	Durée
BAILLEAU L'EVEQUE	CA 25/01/2023	F. MASSELUS	Cession d'un immeuble sur la Commune	Au prix de 81 500 €	
SIG	CA 15/11/2023	F. MASSELUS	Convention pour le partage des référentiels SIG	Rémunération 14 891 €	3 ans

F. LES RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES AVEC LA COLLECTIVITE

1. Principales actualités des contrats en cours avec la collectivité

En 2023, les principaux faits marquants sont, par type de cadre juridique de contrat et opérations, les suivants :

- **POISVILLIERS – Rabot d'Or 3^{ème} tranche (2030) - Concession d'aménagement notifiée le 21/04/2023**

- Prémption qui met en péril l'équilibre économique du bilan.
- Décision de la commune de négocier avec l'acquéreur « évincé ».
- Résiliation du contrat de concession à entrevoir.

2. Garanties d'emprunts de la collectivité

Sans objet.

3. Avances en compte courant de la collectivité

Sans objet.

4. Les aides octroyées au titre du développement économique ou tout autre concours financier

Sans objet.

5. Dividendes distribués

Sans objet.

II. LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

1. PRESENTATION DES CHIFFRES LES PLUS SIGNIFICATIFS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'activité de la société se solde pour le dernier exercice clos au 31 décembre 2023 par un résultat bénéficiaire de 246 547 €. Il était bénéficiaire de 209 419 € en 2022.

En vue de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la société et de son évolution, sont présentés ci-après les chiffres les plus significatifs.

A. COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	2023	2022	2021	CHARGES	2023	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION	47 645 652	29 607 544	14 851 721	CHARGES D'EXPLOITATION	47 490 582	29 565 428	14 885 175
<i>DONT CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>47 646 086</i>	<i>39 655 079</i>	<i>19 495 650</i>	<i>DONT CHARGES SALARIALES</i>	<i>1 419 179</i>	<i>1 343 913</i>	<i>1 341 860</i>
PRODUITS FINANCIERS	249 347	293 485	230 347	CHARGES FINANCIERES	62 363	72 045	37 449
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 394	577	16	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 688	0	333
				PARTICIPATION DES SALARIES	0	0	0
				IMPOT SUR LES BENEFICES	92 213	54 714	0
				RESULTAT DE L'EXERCICE	246 547	209 419	159 128

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Le CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. s'est élevé à 47 646 086 euros contre 39 655 079 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 20,15 % ;

Le total des PRODUITS D'EXPLOITATION s'élève à 47 645 652 euros contre 29 607 5422 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 60,92% ;

Les CHARGES D'EXPLOITATION de l'exercice se sont élevées à 47 490 582 euros contre 29 565 428 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 60,63 % ;

Le RESULTAT D'EXPLOITATION ressort à 155 070 euros contre 42 116 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le montant de la masse salariale s'élève à 1 419 179 contre 1 343 913 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 5,60 % ;

Compte tenu d'un RESULTAT FINANCIER de 186 984 euros contre 221 440 euros au titre de l'exercice précédent, le RESULTAT COURANT AVANT IMPOT de l'exercice ressort à 342 054 euros contre 263 556 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du RESULTAT EXCEPTIONNEL de – 3 294 euros contre 577 euros au titre de l'exercice précédent, LE RESULTAT DE L'EXERCICE SE SOLDE PAR UN BENEFICE DE 246 547 euros contre un bénéfice de 209 419 euros au titre de l'exercice précédent.

B. LE BILAN

ACTIF	2023	2022	2021	PASSIF	2023	2022	2021
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 155	13 061	4 891	RESSOURCES PROPRES ET QUASI-FONDS PROPRE	7 693 387	7 545 121	7 428 877
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	4 471	RESSOURCES D'EMPRUNT	128 532 685	127 866 530	135 182 034
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 760	1 760	1 760	TOTAL DES CAPITAUX PERMANENTS	136 226 072	135 411 651	142 610 911
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	21 915	14 821	6 652	DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERS	17 086 512	15 415 002	3 747 004
STOCKS NETS	129 330 476	131 400 487	142 968 056	TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION ET A COURT TERME	50 658 426	25 346 790	2 883 876
ACTIFS D'EXPLOITATION	8 993 815	20 330 162	10 483 972	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 090 289	10 070 693	7 434 001
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	16 072 919	9 168 734	16 207 945				
TOTAL ACTIF CIRCULANT NET	154 397 210	160 899 382	153 818 983				
TOTAL ACTIF	154 419 125	160 914 204	153 825 635	TOTAL PASSIF	154 419 125	160 914 204	153 825 635

Au 31 décembre 2023, le total du **BILAN** de la Société s'élevait à 154 419 125 **EUROS** contre 160 914 204 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 4,04 %.

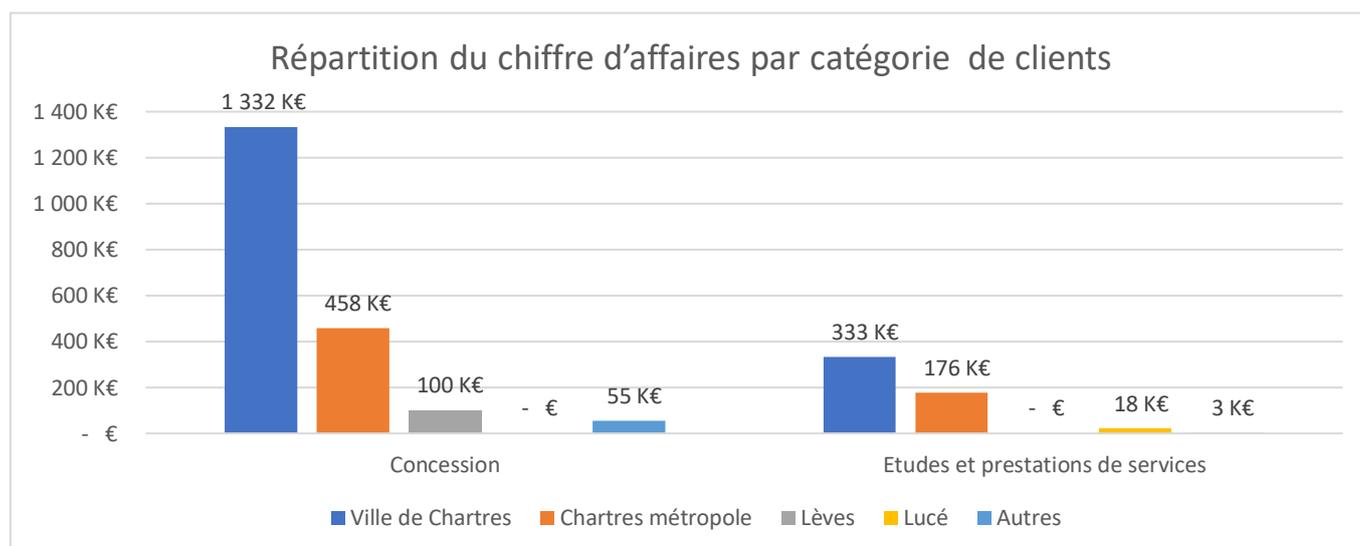
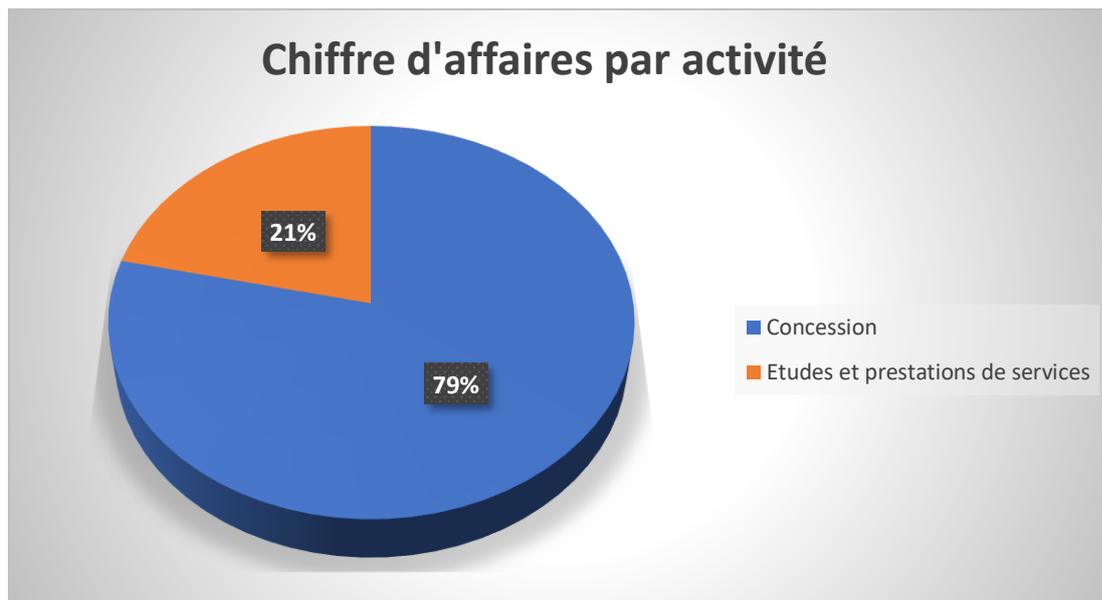
L'ACTIF IMMOBILISE est de 21 915 **EUROS** contre 14 821 euros pour l'exercice précédent soit une variation de 47,86%.

L'ACTIF CIRCULANT est de 154 397 210 **EUROS** contre 160 899 382 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 4,04%.

Les **CAPITAUX PROPRES** sont de 7 322 023 **EUROS** contre 7 075 476 €, soit une hausse de 3,48 %.

C. PRESENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE ET PAR CLIENTS PRINCIPAUX

	Gestion des concessions	Études et prestations de services
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 944 809€	530 123€



2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Certains événements survenus postérieurement à la clôture de l'exercice méritent d'être mentionnés en raison de l'impact sur l'activité et la situation financière de la société :

- **PLATEAU NORD-EST** : arrêt en date du 31 janvier 2024 de la Cour Administrative d'Appel de Versailles : annulation de la modification du périmètre de la ZAC, condamnation de la commune et de la SPL Chartres aménagement à l'indemniser des préjudices subis du fait de la préemption et condamnation de l'Etat en raison de la faute commise par les services de France Domaine dans l'estimation des biens.

Ce jugement, à la date de la production des comptes annuels 2023, a pour seule conséquence financière l'ajustement de la rémunération de la SPL Chartres aménagement qui a émis un avoir de 180.000 € au 31-12-2023.

- **FONCTIONNEMENT** : marché de prestations de services d'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour les trois secteurs Hubert Latham, Saint- Chéron et Saint Brice/Saint Martin à Chartres.
- Commune de **BOISVILLE-LA-SAINT-PERE** : en conseil municipal du 5 mars 2024, la commune a désigné la SPL comme concessionnaire pour réalisation de l'opération d'aménagement dite « les jardins de la liberté ».
- Commune de **MORANCEZ** : en conseil municipal du 5 mars 2024, la commune a désigné la SPL comme concessionnaire pour réalisation de l'opération d'aménagement dite « la Marnière de Chavannes ».
- Commune de **LUCÉ - FOREAU PARADIS** : mars 2024, signature d'un nouveau contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) confié à la SPL Chartres aménagement pour l'approfondissement des études urbaines relatives l'aménagement du secteur Foreau Est.

III. LES ACTIVITES DE L'ANNEE

1. LES OPERATIONS MENEES EN 2023

Présentation des activités en cours :

- Concessions d'aménagement :

Vingt-trois concessions sont en cours à la fin de l'exercice : « Jardin d'Entreprises », « Parc d'Archevilliers », « Pôles Ouest », « Roseraie », « Rechèvres », « Plateau Nord-Est », « Pôle Gare », « Saint-Prest Crève-Cœur », « Saint-Prest Cœur de Village », « Îlot Courtille », « Plateau Nord-Ouest », « Fontenay Le Buisson Maçonné », « Hauts Saumons », « Clévilliers Tiercelle », « Saint-Prest Hauts du Château », « Dangers Le Plessis », « Mignièrès Le Clos du Bourg », « Amilly Six chemins », « Lèves Le Champ de foire », « Lèves Cœur de Village », « Morancez Jardins de Gourdez », « Bailleur l'Evêque Le Bois Herbin », « Poisvilliers – Rabot d'Or 3ème tranche ».

- Prestations de services

Elles ont porté sur la conduite de l'opération d'aménagement de « Beaulieu », le projet de bus à haut niveau de services « BHNS », la réalisation du « COLISÉE » et d'un EHPAD, l'étude bourg-centre de Maintenon, la réalisation des études et travaux pour la viabilisation de nouvelles parcelles sur la ZA du Bréharet (Gasville-Oisème) pour Chartres métropole, la conduite d'opération pour une salle communale à Dangers, la réalisation d'études visant la reconversion des friches BP Total et la rénovation du quartier Foreau-Paradis à Lucé, l'aménagement des secteurs de Maunoury et de la Madeleine à Chartres, une mission de conseil en architecture auprès de la Ville de Chartres, la réalisation d'études de faisabilité d'opérations d'aménagement sur l'espace communautaire commandées par Chartres Métropole, l'accompagnement de la Ville de Maintenon pour relancer le projet d'aménagement du Bois de Sauny.

- Contrats de mandat

6 contrats sont en cours : « Ile de la Porte Guillaume » avec la ville de Chartres, « extension des jardins

d'entreprises » avec Chartres métropole et 4 contrats avec la commune de Lucé « réhabilitation rues », « conservatoire », « cuisine satellites », et « ile aux enfants ».

Evènement particulier de l'exercice 2023

- Suivi contrôle CRC : information a été faite par la SPL à l'ensemble des actionnaires par courrier en date du 18.01.2023 de la décision rendue le 13 décembre 2022 par la Chambre Régionale des Comptes Centre Val de Loire. Communication à l'ensemble des actionnaires du rapport des actions entreprises à la suite des recommandations, présenté au conseil d'administration du 11 avril 2023. Plusieurs actions ont été déployées au cours de l'exercice pour chacune des 5 recommandations formulées (tableaux de bord projets, indicateurs société, revue des risques, charte de déontologie). Toutes les délibérations des collectivités territoriales actionnaires ont été transmises à la Chambre Régionale des Comptes Centre Val de Loire.
- Convention collective : passage à la convention SYNTEC depuis le 1^{er} janvier 2023.
- Depuis le 1^{er} janvier 2023, Nathalie ANDRÉ est passée à 100 % à la SPL.
- Commune de **BOISVILLE-LA-SAINT-PÈRE** : entrée au capital avec l'achat d'une action, cédée par Chartres métropole.
- Commune de **POISVILLIERS** : signature d'un contrat de concession d'aménagement « Robot d'Or 3^{ème} tranche » le 21 avril 2023 pour le développement d'un programme de logements individuels.
- Commune de **MAINTENON** : signature le 17 janvier 2023 du contrat de prestations de services pour l'accompagnement de la Commune dans le cadre de la ZAC BOIS DE SAUNY.
- **Chartres Métropole** : signature le 15 mai 2023 du contrat de prestations de service « Appui ingénierie » (accord-cadre à bons de commande).
- Commune de **CHARTRES** : signature le 4 octobre 2023 du contrat pour une mission de conseil en architecture (accord-cadre à bons de commande).
- Le GIE C'Chartres Ressources a été immatriculé le 7 mars 2023 au RCS de Chartres et a démarré son activité au service de ses membres le 1er avril 2023. La SPL en tant que membre de ce GIE a bénéficié de différentes prestations d'assistance administrative et juridique moyennant une cotisation annuelle de 36.072 € HT. Deux juristes de la SPL sont sortis des effectifs de la SPL et ont ainsi rejoint cette structure en date du 1er avril 2023.

2. LES CERTIFICATIONS ET LABELLISATIONS

Sans objet.

3. LES PERSPECTIVES ET LES ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

- Commune de **GELLAINVILLE** : mission AMO : projet d'aménagement des espaces publics et de construction d'une mairie.
- Commune de **MORANCEZ** : concession d'aménagement : extension urbaine « La Marnière de Chavannes » - env. 65 lots, terrain à bâtir, PSLA, locatif social, programme sénior.
- Commune de **MORANCEZ** : mandat pour la réalisation d'un équipement sportif.

- Commune de **MAINTENON** : concession d'aménagement : reprise de la ZAC du Bois de Sauny – env. 85 logts dont 20% logement social.
- Commune de **MAINTENON** : concession d'aménagement pour l'opération Bourg-Centre.

4. LE MECENAT ET LE SPONSORING

La SPL Chartres aménagement a conclu une opération de parrainage de Chartres Métropole Handball 28 (CMHB28) pour un montant annuel de 150 000 €.

IV. LE GIE C'CHARTRES RESSOURCES

A. COMPOSITION ET GOUVERNANCE DU GIE C'CHARTRES RESSOURCES

Le GIE C'Chartres Ressources regroupe 12 entreprises et établissements publics locaux de l'agglomération chartreuse :

La SEM Chartres développements immobiliers
La SPL Chartres aménagement
La SPL Chartres métropole Transports
La SPL Chartres métropole Événements
La SEM C'Chartres innovations numériques
La SPL Chartres métropole Énergies
La SEM SYNELVA
La régie CMTV
La SPL C'Chartres Tourisme
La SPL C'Chartres Spectacles
Le GIP Chartres métropole Restauration
La SEM Chartres métropole Valorisation

Il a été mis en place lors de l'assemblée générale constitutive du 12 janvier 2023. Il est administré par :

- Une assemblée générale, composée des présidentes et présidents des structures membres
- Un comité directeur composé des directeurs généraux et directeurs délégués des membres
- Une administratrice nommée lors de l'AG constitutive.

En 2023, l'assemblée générale s'est réunie 5 fois en AG ordinaire et 3 fois en AG extraordinaire, pour accompagner la mise en place de la structure. Le comité directeur s'est réuni 8 fois.

Les représentants de la SPL Chartres aménagement au sein des instances du GIE sont :

- Franck MASSELUS en assemblée générale
- Bruno de JOCAS au comité directeur.

FONCTIONNEMENT DU GIE : MISSIONS, RESSOURCES ET PERSONNEL

Le GIE C'Chartres Ressources a été constitué sans capital. Organisées dans le cadre de son Règlement intérieur, les missions confiées au GIE relèvent de trois parties :

Un bloc « socle » comprenant les missions de base du GIE, à savoir la vie sociale, le conseil juridique, les marchés publics.

Des missions spécifiques, à la carte en fonction des demandes de certains membres.

Une troisième partie concerne les projets transversaux intéressant la majeure partie de ses membres.

En 2023, il a notamment mis en place une mission « comptabilité – gestion » à destination de deux de ses membres.

Il est financé par une cotisation socle, qui est la même pour tous les membres. Cette cotisation sert à financer le fonctionnement de la structure et les missions du bloc socle. Ensuite, il se finance par les missions spécifiques qu'il rend pour ses membres.

En 2023, l'adhésion au GIE a coûté 48 583,49 HT € à la SPL Chartres Aménagement, correspondant à la cotisation du bloc « socle ».

Fin 2023, il compte 7 salariés en plus de l'administratrice. L'équipe est organisée en pôle de compétence :

- La sécurisation juridique
- La gestion des instances
- La gestion RH et comptable
- Les projets mutualisés.

LES REALISATIONS 2023 A DESTINATION DE LA SPL CHARTRES AMENAGEMENT

B. LES MISSIONS DU BLOC SOCLE

L'année 2023 pour le GIE a été consacrée en grande partie à la mise en place des missions du bloc socle : la vie sociale, le conseil juridique, les marchés publics et les projets transversaux.

Ayant intégré dans son effectif les deux juristes (commande publique et droit de construction) de Chartres aménagement, le GIE a repris le suivi de l'ensemble des dossiers juridiques de la SPL, avec la mise en place de procédures pour organiser le travail entre les responsables de projets et les deux juristes.

C'est pourquoi le GIE a consacré en 2023 un volume d'heure important pour cette société.

6. La vie sociale

Le GIE C'Chartres Ressources a repris partiellement la gestion de la vie sociale à partir de septembre, en assurant le secrétariat de séance et la rédaction du procès-verbal.

Cela a nécessité pour les gestionnaires de bien comprendre le fonctionnement de la structure, de **s'adapter** à ses besoins, particularités et habitudes de fonctionnement. Le choix du GIE est d'adapter sa prestation aux besoins de ses membres, c'est pourquoi un tableau de répartition des tâches a été travaillé, pour répondre au mieux aux spécificités de chacun.

C'Chartres Ressources ne gère pas seulement l'administration des réunions, mais est également force de propositions dans les points à aborder lors des instances toujours dans un souci de sécurisation de celles-ci et de réponse aux attentes du contrôle analogue. Il assure une relecture des résolutions au titre du code du commerce et veille notamment au respect des règles relatives aux **conventions réglementées**.

Le GIE peut aussi se charger des **formalités obligatoires** et/ou en dématérialisation sur l'INPI pour le mandat des EPL.

En parallèle, un **audit** a été mené sur l'ensemble des EPL et a permis de dégager au second semestre les pistes d'**harmonisation et de sécurisation** de la vie sociale, avec pour objectif d'avoir achevé ce projet en juillet 2024. Ces pistes ont été présentées en Comité directeur et en assemblée générale en octobre 2023. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre en 2023 ou ont démarré pour être opérationnelles en 2024. Par exemple, le GIE a établi un état des lieux des registres de ces membres et a recherché un outil facilitant la conformité de ceux-ci avec la réglementation.

Le GIE C'Chartres Ressources a repris la coordination de l'outil **IXBUS** avec C'Chartres innovations numériques et l'a étendu aux structures qui ne l'utilisaient pas. Ainsi, la gestion des convocations a été harmonisée. C'Chartres Ressources a contractualisé pour encore trois ans avec cet outil de gestion des instances.

Enfin, il assure la coordination et la cohérence, quand des résolutions doivent être prises conjointement au sein de diverses EPL ou que des dispositions doivent être harmonisées.

Ainsi, en 2023, le GIE a assuré en novembre le secrétariat de séance pour un conseil d'administration et une assemblée spéciale pour le compte de la SPL.

7. L'accompagnement juridique

Le GIE C'Chartres Ressources apporte à ses membres des compétences en droit des sociétés et en droit de l'immobilier / construction /urbanisme. Il peut aussi effectuer des premières recherches dans d'autres domaines, dans la limite de ses compétences.

Comme indiqué précédemment, le GIE a continué la mission d'assistance juridique de Chartres aménagement, auparavant assurée en interne. Ainsi, la juriste du GIE a travaillé sur 98 dossiers de la SPL, principalement en droit de la construction et de l'urbanisme (liste en annexe).

La SPL a aussi été accompagnée pour la mise à jour du Règlement intérieur de ses instances.

Elle a aussi bénéficié de notes rédigées pour l'ensemble des membres sur : :

- Note sur la validité des pouvoirs dans les conseils d'administration ;
- Note sur les conflits d'intérêt dans le cadre d'un marché public.

Par ailleurs, le GIE a également épaulé Chartres aménagement pour les différents précontentieux et contentieux en cours.

Pour conduire cette mission d'accompagnement juridique, C'Chartres ressources a recours à différentes plateformes de conseil juridique, de veille et de base de données. Il peut faire appel aussi ponctuellement sur des dossiers complexes à des cabinets d'avocats spécialisés.

8. Les marchés publics

Comme pour le conseil juridique, le GIE a fortement accompagné la SPL Chartres aménagement en 2023 pour ses marchés.

Au vu de la croissance des projets et des besoins en marchés, un point trimestriel a été instauré avec le directeur délégué et les responsables de projets pour planifier les demandes.

Par ailleurs, des ateliers de bonnes pratiques relatives aux marchés ont été proposés aux collaborateurs de Chartres aménagement.

D'avril à juillet, le GIE a accompagné 12 dossiers pour Chartres aménagement et ensuite, de septembre à décembre, 20 procédures ont été accompagnées par le juriste marchés et la chargée des achats pour Chartres aménagement. Cela représente de septembre à décembre 536,5 heures.

C. LES PROJETS MUTUALISES

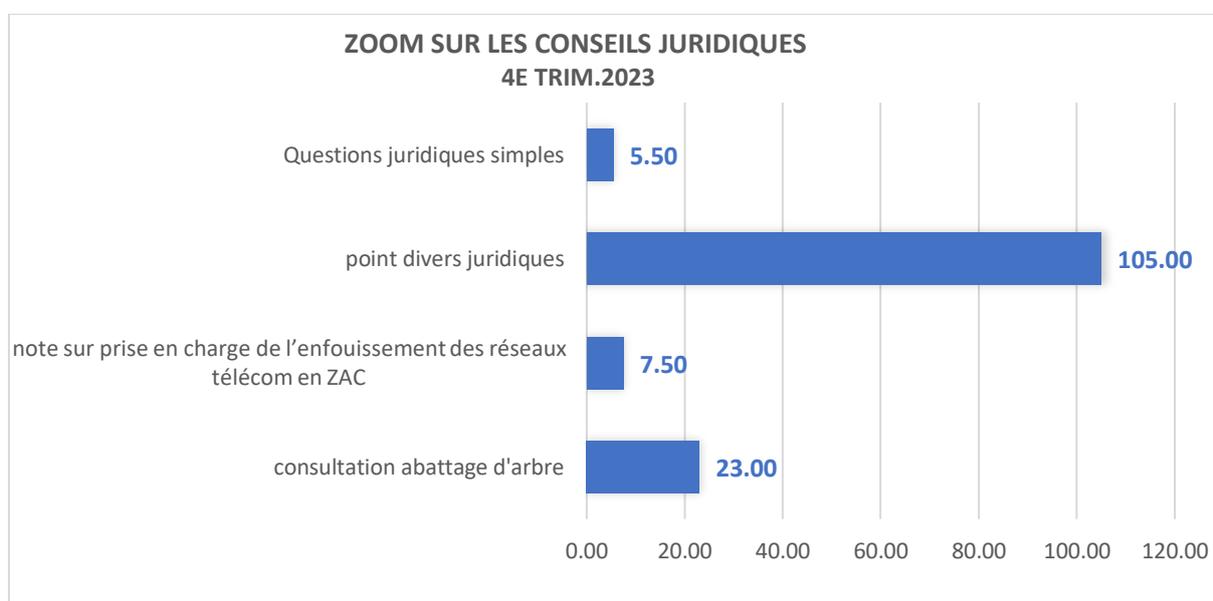
En 2023, les membres du GIE C'Chartres Ressources ont souhaité principalement travailler ensemble autour des questions du respect du RGPD et de la cybersécurité, étant entendu par tous qu'il était important d'être en conformité et vigilant sur ces points-ci, mais qu'il pouvait être compliqué de les mener seuls pour chacune des structures, toutes n'ayant pas les ressources humaines à y consacrer.

Un premier état des lieux des besoins et possibilités de mutualisation a aussi été fait au début du second semestre pour permettre d'envisager des collaborations entre les membres du GIE. Cette

enquête a permis de faire remonter les coopérations existantes et les marchés passés entre les sociétés et d'exprimer des besoins ou des propositions de coopération.

D. DETAIL EN HEURES AU QUATRIEME TRIMESTRE

Afin de bien identifier le temps consacré par membre, C'Chartres Ressources a expérimenté un outil de gestion du temps de travail, **TTime**, avec la collaboration de C'Chartres Innovations Numériques. Cette expérimentation a débuté au cours du mois de septembre 2023. L'objectif est de quantifier le temps passé par membre et en parallèle par thématique majeure de l'activité de C'Chartres Ressources.



ZOOM SUR RÉDACTION ET RELECTURE DE MARCHÉS, CONVENTIONS ET ACTES DIVERS 4E TRIM.2023



RÉPARTITION DU TEMPS - EN HEURES - DOSSIERS GÉNÉRAUX OÙ CHARTRES AMENAGEMENT EST CONCERNÉ 4E TRIM.2023



E. LE BUDGET ET LE COMPTE DE RESULTAT 2023 DU GIE

L'assemblée générale du 8 février 2023 a voté un budget prévisionnel à hauteur de 513 000 € de charges et 638 650 € de produits, afin de constituer un fonds de roulement.

L'assemblée générale du 13 mars 2024 a adopté les comptes de l'année 2023, dont les chiffres principaux sont les suivants :

- Le CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. s'est élevé à 456 300 € ;
- Le total des PRODUITS D'EXPLOITATION s'élève à 459 998 € ;
- Les CHARGES D'EXPLOITATION de l'exercice se sont élevées à 459 998 € ;
- Le montant de la masse salariale s'élève à 236 915 € de salaires et traitement et 90 319 € de charges sociales.

Au 31 décembre 2023, le total du BILAN de la Société s'élevait à 298 410 €. L'ACTIF IMMOBILISE est de 3 596 €. L'ACTIF CIRCULANT est de 298 410 €.

Le GIE ne devant pas faire de bénéfice, un avoir a été constaté au passif, d'un montant de 180 166 €. Lors de l'assemblée générale du 13 mars 2024, les membres ont décidé de renoncer à cet avoir et de porter ce montant en compte courant.

F. LES PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 a pour enjeu de consolider le GIE C'Chartres Ressources auprès de ses membres et de l'agglomération comme un interlocuteur efficace et utile pour faire avancer les projets, vers plus de sécurisation et de qualité.

Il s'agira notamment d'avancer sur les dossiers transversaux suivants :

- Harmonisation et sécurisation de la vie sociale des membres ;
- Lancement du groupement de commandes sur la conformité au RGPD ;
- Mise en place d'un plan d'action cybersécurité mutualisé ;
- Etat des lieux des pratiques d'achats et des besoins pour envisager les possibilités de mutualisation.

Par ailleurs, le GIE C'Chartres Ressources mobilisera des moyens pour accompagner ses membres dans les thématiques de lutte anti-corruption et de déontologie.

V. LES RISQUES ET CONTROLES

1. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIES (de 1 faible à 3 élevé)

Probabilité non acceptable pour la société = occurrence x importance > 4

	OCCURRENCE	IMPORTANCE
1.1. Economiques et opérationnels :		
• Evolution du plan d'affaires et du cycle des activités de la société (opérations d'aménagement en particulier) et impact sur les résultats	1	3
• Défaut de prise en compte du résultat à terminaison des opérations d'aménagement	2	3
• Non prise en compte d'engagements hors bilan	1	2
• Interruption du financement des opérations conduites ou du financement courant de la Société	2	3
1.2. Comptables et fiscaux :		
• Non séparation des comptes et des flux de trésorerie de la structure et des opérations	1	2
• Non prise en compte des dispositions des contrats conclus	3	1
• Traitement erroné des obligations fiscales (TVA, IS) ou sociales (URSSAF)	1	2
1.3. Juridiques et règlementaires :		
• Non-respect des obligations règlementaires et légales par la Société	1	2
• Procédures déclarées irrégulières, contentieux	1	3
• Mise en cause de la responsabilité civile ou pénale de la Société ou de ses représentants et de ses cocontractants	1	3
1.4. Techniques :		
• Sinistre touchant l'infrastructure immobilière	1	3
• Défaillance du système informatique ou de communication mettant en cause la production d'informations ou l'accès à celles-ci, voire la continuité du fonctionnement de la société.	2	2

2. CONTROLE INTERNE

Même si l'EPL n'est pas concernée directement par les dispositions de la loi « Sapin 2 », des mécanismes et dispositifs permettant d'analyse et des contrôles des risques ont été mis en place, y compris dans la lutte contre la corruption (charte déontologique, règlement intérieur, etc...).

2.1. Acteurs et rôles :

- L'organisation de la société et du pôle projets s'appuie sur un pôle administratif et marketing.
- Les missions, fonctions, et modes opératoires font l'objet d'une définition formelle, actualisée périodiquement.
- Cette organisation est soutenue à la fois par le GIE C'Chartres Ressources, dont la SPL est adhérente et par un réseau de compétences externes :
 - Gestion opérationnelle et comptabilité : Cabinet Comptes (conseil et révision fiscale), GO7 et SAGE (éditeur de l'ERP / logiciel de gestion opérationnelle et comptable).
 - Comptabilité : Cabinet Comptes (expertise et révision comptable), cabinet Aces (commissariat aux comptes),
 - Juridique : la SCET (droits de l'urbanisme, immobilier, marchés publics, droit social, etc.), FédEPL (contrats types dédiés aux opérations d'aménagement et de construction).
 - Informatique : ERI (assistance système d'information et téléphonie).

2.2. Délégations de signature et de responsabilité

- Délégations du directeur général et directeur délégué.
- Fiche navette de suivi papier ou dématérialisé si signature électronique.
- Organigramme budgétaire : à chaque budget de projet correspond un responsable (émission des demandes d'engagements et « bon à payer »).

2.3. Synthèse des procédures au regard des risques

Economiques et opérationnels :

- Engagement et lancement des projets validé par le Conseil d'Administration.
- Instauration de revues de lancement de projets.
- Élaboration biannuelle de budgets par projet, et établissement de plans d'affaires et de financement.
- Tenue d'une comptabilité d'engagement, suivi de trésorerie mensuel, et tableaux de bord mensuels.

Comptables et fiscaux :

- Tenue d'une comptabilité par projet et gestion individualisée des soldes bancaires.
- Calendrier annuel de clôture et de révision des comptes, en cohérence avec l'élaboration des CRACL.
- Révision externe des comptes et contrôle des écritures de comptabilisation de la rémunération de la Société au regard des contrats conclus, des déclarations fiscales (Cabinet Comptes).

Juridiques et règlementaires :

- Recours aux documents types recommandés par la SCET ou la FedEPL.

- Support du GIE C'Chartres Ressources (achat et juridique notamment).
- Révision interne de l'ensemble des documents avant signature.
- Suivi périodique des programmes et polices d'assurances.

Techniques :

- Hébergement des données dans un site distant (Data center) sécurisé ; sauvegarde journalière des données archivée.

3. CONTROLES EXTERNES

Les différentes résolutions de la société ont été adressées à la Préfecture comme le prévoit la réglementation.